



INFO'CORCELLES – SAPICOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU arrêté par le conseil Municipal le 21 mars dernier, est toujours en examen des Personnes Publiques Associées. Jusqu'à présent, nous avons reçu les avis du Conseil Général, de la Communauté de Communes et de l'INAO. Nous attendons encore les avis de la Direction Départementale du Territoire, de la Chambre d'Agriculture, du Syndicat des Eaux et du SIEPRUR. Les observations faites seront annexées au rapport soumis à l'enquête publique.

Compte-tenu des vacances et du léger retard pris lors de la récupération de documents administratifs, l'enquête publique ne pourra pas démarrer en septembre comme prévu. Elle sera vraisemblablement repoussée en octobre prochain. Les jours de présence de l'enquêteur en mairie, seront précisés dès que possible.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CV



Notre village fait partie de la Communauté de Communes Champagne-Vesle (CCCV), qui regroupe 33 communes comprises entre Serriers, Trigny et Serzy et

Prin. Le territoire de la CCCV comptabilise plus de 13 000 habitants.

Les compétences de la Communauté de Communes sont les suivantes :

- Assainissement
- Communication
- Développement économique
- Education (Construction et entretien des bâtiments)
- Sécurité (Sapeurs pompiers et défense incendie)
- Tourisme
- Voiries intercommunales.

La commune y est représentée par deux Conseillers Communautaires, le Maire Patrick DAHLEM, et son 1^{er} adjoint Jean MICHEL. Ils participent tous deux aux Conseils de Communauté. Patrick DAHLEM est aussi membre des commissions Finances, Communication, Projet de Territoire et Appels d'offres. Il est également délégué de la CCCV à la Marpa de Pargny-lès-Reims (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées). Jean MICHEL est membre des commissions Education et Tourisme.

Pour plus d'informations sur la CCCV, vous pouvez consulter son site Internet à l'adresse suivante : <http://www.cc-champagne-vesle.fr/>

SECURITE SUR NOS ROUTES

Le conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'installer des radars pédagogiques aux entrées de notre village, afin de sensibiliser les conducteurs au respect de la vitesse autorisée, dans le but d'améliorer la sécurité de tous.

ELAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES

Il est rappelé que les propriétaires doivent élaguer régulièrement leurs arbres et haies de manière à ne pas gêner la circulation des véhicules et des piétons, et à ne pas toucher, ou être trop proches, des lignes électriques et de téléphone, conformément à l'arrêté municipal N°8/2013 du 29 août 2013 consultable sur notre site internet ou en mairie.

En ce qui concerne les élagages à proximité des lignes électriques, il est impératif :

- de ne jamais toucher une ligne électrique même tombée à terre ;
- de ne jamais toucher une branche sur une ligne électrique ou la surplombant ;
- de ne jamais toucher un arbre en contact ou très proche d'une ligne électrique ;
- d'adresser une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) à ERDF avant l'élagage. Si les branches à élaguer sont à moins de 3 mètres, prévenir immédiatement le centre d'appel (09 726 750 51).

Seules les entreprises habilitées selon la norme C18.510 peuvent intervenir près des lignes électriques.

ENTRETIEN DES VOIRIES

Le programme d'entretien des chaussées comprendra cette année la réalisation d'un revêtement bicouche rue du Vantelet et impasse de la Fontaine.

Il est rappelé que les travaux de la rue du Montcet, qui viennent de se terminer il y a quelques mois, se sont étalés financièrement sur les années 2013 et 2014.

Le conseil municipal travaille sur différents projets pour 2015, dont la réfection des bordures de trottoirs et des trottoirs sur la RD228, du bas de la rue de Bury jusqu'en face de la mairie. A la suite de ces travaux, la chaussée sera refaite par le Conseil Général.

PING-PONG ET TERRAIN DE BOULES

Le Comité des fêtes a acheté une table de ping-pong, qui est en cours d'installation par la commune, à l'arrière de la place communale rue Paul Bouton.

L'installation d'un terrain de boules et de bancs est envisagée en 2014 ou 2015, en fonction des possibilités budgétaires. Ils seront positionnés à l'arrière du parking communal de la rue de Bury.

DEGRADATIONS AU LAVOIR

Un groupe de jeunes a cassé ces dernières semaines plusieurs tuiles de la toiture de l'ancien lavoir, à l'aide de cailloux. Une bouteille d'alcool fort a également été trouvée brisée sur le site.

Il est rappelé que les équipements communaux sont bien entendu à la disposition de tous, mais en respectant les installations ainsi que la tranquillité du voisinage.

REUNIONS DE CONSEIL

Les Procès Verbaux complets des réunions du Conseil Municipal sont disponibles sur le site Internet de la Commune, à la rubrique « Mairie – Conseil Municipal ». Ils sont également consultables en mairie.

Vous trouverez ci-après les points les plus importants des deux dernières réunions.

❖ Réunion de Conseil du 16/04/2014 :

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts locaux pour l'année 2014 :

- taxe d'habitation : 17,36% produit 70 204 €
- taxe foncière (bâti) : 19,50% soit 44 109 €
- taxe foncière (non bâti) : 17,82% soit 3 190 €
- CFE : 13,87 % produit 846 €

Ce qui donne un produit fiscal attendu de : 118 349 €

❖ Réunion de Conseil du 18/06/2014 :

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- | | |
|------------------------------|----------|
| • ADMR de Gueux | 200 € |
| • Association des 8 Villages | 13 000 € |
| • Courcelles de France | 100 € |
| • Comité des fêtes | 400 € |
| • Veslardannes | 60 € |
| • Refuge (animaux) | 80 € |
| • Pompiers de Muizon | 100 € |

Cimetière :

Un règlement du cimetière a été rédigé et voté. Il est consultable en mairie ou sur le site Internet de la Commune, dans la rubrique « Infos pratiques ».

Les futurs emplacements réservés aux sépultures seront désignés par la commune sur des emplacements qui seront équipés de semelles-trottoirs. Elles seront rétrocédées au prix coûtant. Dans un premier temps, six emplacements seront équipés.

Travaux :

Une demande de subvention va être faite auprès du Conseil Général avant la mi-juillet, pour les travaux de réfection des bordures de trottoirs et des trottoirs sur la RD228 prévus en 2015.

L'entreprise VRD Partenaires va être retenue comme bureau d'étude.

Projets :

Achat d'un petit tracteur : La recherche se poursuit pour l'achat d'un petit tracteur homologué pour circuler sur la route, pour l'employé communal chargé d'entretenir les espaces verts.

Réfection du sol des toilettes, de la circulation et de la cuisine de la salle communale : Suite à l'affaissement du carrelage dans la partie ancienne salle de classe de la salle communale, l'assurance nous a versé un chèque de 56 892,97 €. La salle ne sera pas utilisable pendant les travaux qui devraient être réalisés dans le courant du mois de septembre prochain.

Désherbant utilisé par la commune : Les acheteurs et l'utilisateur de produits phytosanitaires doivent désormais être détenteurs d'un certificat « Certiphyto » avant le 1^{er} octobre 2014. L'employé communal est concerné.

D'autres solutions peuvent être envisagées afin de supprimer l'utilisation de ces produits. Une étude sera menée en ce sens.

ETAT CIVIL DEPUIS AVRIL 2014

Décès :

Mme LALLEMENT Gilberte le 27 février 2014.

Le Conseil présente ses sincères condoléances à la famille.

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé pour les vacances du jeudi 24 juillet 2014 au soir, au lundi 11 août au matin. Il sera également fermé le jeudi 14 août.